

Communiqué de presse

Le Chlordécone et l'Etat : l'inaction, l'obstruction, l'omerta !

mercredi 2 septembre 2009, par [Confédération paysanne](#) (Date de rédaction antérieure : 2 septembre 2009).

Le chlordécone a été déversé en grandes quantités dans les bananeraies de Guadeloupe et Martinique jusqu'en 1993 alors qu'il était interdit en métropole depuis 1990 et aux États Unis depuis 1976. Le chlordécone est classé cancérigène possible et perturbateur endocrinien. Les conséquences sont dramatiques : terres incultivables, contamination généralisée et à long terme pour l'eau, les produits alimentaires (légumes, produits de la pêche). Un fort pourcentage de la population est contaminé par le chlordécone (sang, cordon ombilical, lait maternel).

Aujourd'hui, plus personne ne conteste ces faits.

Malgré cela, la procédure judiciaire, déclenchée par plusieurs organisations dont l'UPG, n'a encore donné aucun résultat tangible.

En effet, les premières plaintes ont fait l'objet d'une obstruction systématique du Parquet local. Cette première obstruction levée, en 2008 le dossier est transféré au Pôle Santé du Tribunal de Grande Instance de Paris et là ... une pièce manque au dossier : l'ordonnance désignant le premier juge d'instruction ayant officié dans cette affaire, pourrait vicier toute la procédure.

Cette affaire dans l'affaire va donc être examinée le 3 septembre 2009 devant la chambre de l'instruction de la Cour d'appel de Paris dès 9 heures et pourrait aboutir à un arrêt de la procédure.

La Confédération Paysanne dénonce cette véritable « omerta des pesticides » et demande que justice soit rendue. Ce dont ont besoin les victimes, c'est de définir les responsabilités et de mettre en œuvre au plus vite les réparations adaptées à la mesure des lourds préjudices subis et à venir.

Contact :

Jean Sabench (responsable commission pesticides) : 06 73 91 23 78

Philippe Rottin (Union des producteurs agricoles guadeloupéens) : 06 90 47 74 69

Régis Hochart (secrétaire national) : 06 08 75 00 73